



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/01/2 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

Direction des Affaires Culturelles
MV

OBJET : Contrat de prestation artistique pour la réalisation d'une rencontre et d'une séance de dédicaces à la Bibliothèque Municipale Albert Camus, avec un auteur dans le cadre de l'événement culturel national intitulé « la Nuit de La Lecture », le 20 janvier 2023.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R 2122-3 1° du Code de la commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Vu le contrat d'engagement (activités relevant des revenus artistiques) à conclure avec Monsieur Philippe TESSIER, auteur ayant accepté de participer à une rencontre et à une séance de dédicaces à la Bibliothèque Municipale Albert Camus, dans le cadre de l'événement culturel national intitulé « la Nuit de La Lecture », le 20 janvier 2023.

Considérant que dans le cadre de cette manifestation et des activités de la Bibliothèque Municipale Albert Camus, la commune a souhaité organiser une rencontre avec un auteur et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à des prestataires spécialisés pour ce type de manifestation.

Considérant que le projet de contrat de prestation artistique proposé par Monsieur Philippe TESSIER, auteur de romans fantastiques et créateur d'un jeu de rôle, répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de prestation artistique est conclu avec Monsieur Philippe TESSIER, auteur de romans fantastiques et créateur d'un jeu de rôle, demeurant 37, rue de Benodet – 78310 MAUREPAS, en vue d'une rencontre pour une présentation de ses œuvres et une séance de dédicaces le 20 janvier 2023, de 17h à 20h, à l'attention du public de la Bibliothèque Municipale Albert Camus sise 8 rue Lucien Sampaix à Saint-Cyr-l'École, dans le cadre de l'événement culturel national intitulé « la Nuit de La Lecture ».

Article 2 : En contrepartie de cette action culturelle, la commune versera à Monsieur TESSIER, la somme de 273,63 € (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code général des impôts) et prendra en charge les frais de restauration de cet intervenant suivant un bon de commande établi par la mairie.

Article 3 : Les crédits afférents seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 13 JAN. 2023

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 13 JAN. 2023
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 13 JAN. 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de prestation artistique pour la réalisation d'une rencontre et d'une séance de dédicaces à la Bibliothèque Municipale Albert Camus, avec un auteur dans le cadre de l'évènement culturel national intitulé LA NUIT DE LA LECTURE, le 20 janvier 2023.

Date de transmission de l'acte : 13/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/01/2023

Numéro de l'acte : 2023-01-2 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230113-2023-01-2-AU

Date de décision : 13/01/2023

Acte transmis par : Jean Paul BOIRE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats